



15-01-2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 15 janvier 2024, à 19 h 11, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Joël Sabourin Saulnier	Marc-André Tremblay
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

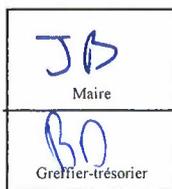
Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier monsieur Benoît Dufour, est également présent.

- Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil et/ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot du maire
- 3- Ordre du jour
- 4- Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 et des cinq (5) séances extraordinaires du 18 décembre 2023
- 5- Questions du public
- 6- **ADMINISTRATION ET FINANCES :**
 - 6.1 Comptes à payer



Conseil du 15 janvier 2024

- 6.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Renouvellement de l’adhésion pour l’année 2024
- 6.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Renouvellement d’adhésion pour l’année 2024
- 6.4 Nomination d’administrateurs principaux - AccèsD Affaires et Visa Desjardins
- 6.5 Demande de délivrance d’un permis périodique auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
- 6.6 Affectation d’une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection
- 6.7 Demande d’aide financière – Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM)
- 6.8 Formation Webinaire – ABC/DG intermédiaire
- 6.9 Formation en ligne – L’archivage et l’accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels
- 6.10 Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) – Demande d’appui financier 2024

7- DOSSIERS MUNICIPAUX:

7.1 Travaux publics

- 7.1.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Alexandre Le Blanc et M. Harold Wubbolts
- 7.1.2 Contrat de service relatif au balayage de la rue Principale et de la rue Boucher/route 317 dans la Municipalité de Ripon
- 7.1.3 Demande d’aide financière – Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

7.2 Aménagement et urbanisme

- 7.2.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Harold Wubbolts
- 7.2.2 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – Adhésion 2024

7.3 Environnement et milieu de vie

- 7.3.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Alexandre Le Blanc et M. Marc-André Tremblay



Conseil du 15 janvier 2024

7.4 Sécurité publique – Service de sécurité incendie – Sûreté du Québec et Sécurité civile:

7.4.1 Rapport des responsables, M. Joël Sabourin Saulnier et M. Marc-André Tremblay

7.4.2 Demande de surveillance aux lacs Viceroy et Grosleau durant les vacances de la construction 2024

7.5 Loisir, sport et culture – Famille et aînés :

7.5.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Jonathan Bock et M. Marc-André Tremblay

7.5.2 Prévisions budgétaires – Carnaval 2024

7.5.3 *Rendez-vous québécois du loisir rural 2024* – Participation de la coordonnatrice en loisir, sport et culture

7.5.4 Corporation des loisirs de Papineau (CLP) – Demande de commandite pour la Super Fête Marius-Fournier 2024

7.5.5 Loisir sport Outaouais (LSO) – Demande de commandite dans le cadre du *Défi Château de neige 2024*

7.6 Orientation du Parc des Montagnes Noires de Ripon

7.6.1 Rapport des responsables, M. Jonathan Bock, M. Alexandre Le Blanc et M. Marc-André Tremblay

7.6.2 Participation au *Marathon canadien de ski (MCS)* à titre de sentier officiel d'entraînement

8- DOSSIERS DIVERS

8.1 Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc. – Nomination d'un représentant municipal

9- AFFAIRES NOUVELLES

10- PAROLE AU PUBLIC

11- GESTION DU PERSONNEL – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

11.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin et M. Jonathan Bock

11.2 Entérinement d'une demande de financement dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2024*

11.3 Entérinement d'embauche au poste temporaire de préposé à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2023-2024



Conseil du 15 janvier 2024

- 11.4 Entérinement d'embauche au poste régulier à temps partiel de préposé à l'entretien ménager du centre communautaire
- 11.5 Entérinement d'une demande de subvention salariale dans le cadre du *Programme d'emplois verts* de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL)
- 11.6 Programme de formation - Perfectionnement pour adjointe de direction – Niveau 1
- 11.7 Autorisation de passifs temporaires aux banques de temps
- 11.8 Nomination d'un responsable – Gestion des Plaintes

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-01-001

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que la séance soit et est ouverte à 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.

MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire, à titre de président d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous.

Il débute d'abord par adresser ses souhaits de Bonne Année aux élus ainsi qu'aux citoyennes et citoyens. Il profite de l'occasion pour revenir sur la situation des patinoires et indique que les mauvaises conditions météorologiques à savoir les pluies et/ou la neige reçus depuis le mois de décembre, ont fait en sorte que la mise sur pied et l'entretien des patinoires municipales a été plus problématique et que les patinoires se sont retrouvées en situation précaire. Cependant, le souhait du conseil municipal est d'avoir des patinoires plus accessibles et de bonne qualité, et ce, grâce au bon travail des employés municipaux et des nouveaux équipements acquis par la Municipalité à cette fin.



Conseil du 15 janvier 2024

3.

ORDRE DU JOUR

2024-01-002

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles, à savoir :

9.1 Mandat juridique – Gestion des ressources humaines

Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023 ET DES CINQ (5) SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2023

2024-01-003

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2024, de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 et des cinq (5) séances extraordinaires du 18 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

QUESTIONS DU PUBLIC

En l'absence de public, il n'y a aucune question et aucune question du public n'a été adressée par courriel avant 16 heures ce jour, heure de fermeture des bureaux administratifs.

ADMINISTRATION ET FINANCES



Conseil du 15 janvier 2024

6.1

❖ COMPTES À PAYER

2024-01-004

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que, conformément à la résolution numéro 2023-02-027 ainsi qu'au règlement numéro 2023-09-417, ce conseil entérine les dépenses ci-dessous résumées, lesquelles sont énumérées dans la liste numéro 2023-12 jointe en annexe à la présente.

Total des comptes à payer du mois de décembre 2023	736 719,29 \$
Total des salaires payés au mois de décembre 2023	82 616,78 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE FONDS SUFFISANTS

Je, soussigné, certifie par la présente la suffisance de fonds relativement aux dépenses ci-haut approuvées par le conseil de la Municipalité de Ripon.

Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier

6.2

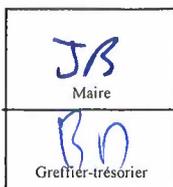
❖ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024

2024-01-005

CONSIDÉRANT la correspondance de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* datée du 27 octobre 2023, par laquelle la Municipalité de Ripon est invitée à renouveler son adhésion pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les frais de renouvellement sont de 1 962,09 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 15 janvier 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que la Municipalité renouvelle son adhésion auprès de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* pour l'année 2024, au coût de 1 962,09 \$, taxes en sus.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 11000 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3

❖ **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024**

2024-01-006

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les adhésions du directeur général et greffier-trésorier auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle d'un membre régulier pour l'année 2024 est fixée à 495 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les frais d'assurances représentent une somme de 485 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que ce conseil autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2024 auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du directeur général et greffier-trésorier, au coût respectif de 495 \$, taxes en sus.

Que ce conseil autorise aussi le paiement d'une somme de 485 \$, taxes incluses, relativement aux frais de l'assurance.



Conseil du 15 janvier 2024

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13001 424.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4

❖ **NOMINATION D'ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX – ACCÈSD AFFAIRES ET VISA DESJARDINS**

2024-01-007

CONSIDÉRANT l'entrée en poste du nouveau directeur général et greffier-trésorier le 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des administrateurs principaux auprès de Desjardins, aux fins de l'AccèsD Affaires et de Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

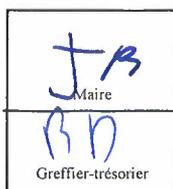
Et résolu que ce conseil nomme et mandate, à titre d'administrateurs principaux de la Municipalité de Ripon, auprès de Desjardins, plus particulièrement aux fins de l'AccèsD Affaires et de Visa Desjardins, les personnes suivantes :

- Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoît Dufour;
- La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Lorraine Sabourin.

Que ces administrateurs principaux soient et sont ainsi autorisés à accéder, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, à tous les services offerts dans le cadre de l'AccèsD Affaires et à signer, s'il y a lieu, tout document y relatif.

Et que ces administrateurs principaux soient et sont également autorisés à accéder, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, à toutes demandes auprès de Visa Desjardins et à signer, s'il y a lieu, tout document y relatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



6.5

❖ **DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS PÉRIODIQUE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

2024-01-008

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir un permis périodique auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin de permettre la vente d'alcool lors des diverses activités organisées par la Municipalité et qui se tiendront au centre communautaire au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT la liste de ces activités jointe en annexe à la présente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil demande à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* de bien vouloir délivrer un permis périodique pour la tenue des activités de la Municipalité de Ripon, lesquelles sont énumérées dans la liste ci-annexée et se tiendront à l'intérieur et l'extérieur du Centre communautaire sis au 31, rue Coursol, Ripon, province de Québec.

Que la coordonnatrice aux sports et loisirs, madame Sylvie Hachey et/ou le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, cette demande de permis périodique ainsi que toutes les demandes de permis d'événements qui pourraient être requis au cours de l'année.

Et que ce conseil autorise le paiement de ce permis périodique, au montant de 287,50 \$.

À cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70100 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.6

❖ **AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

2024-01-009



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2022-01-014, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 400 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 400 \$ pour l'exercice financier 2024.

Et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.7

❖ **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

2024-01-010

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de procéder à la mise aux normes de son centre communautaire;



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) qui a pour objectif de permettre à la clientèle admissible de :

- Réaliser des projets d'amélioration, d'ajout et de remplacement de bâtiments municipaux en vue de résoudre des problématiques importantes;
- Maintenir les bâtiments municipaux dans un état fonctionnel et sécuritaire pour les usagers;
- Offrir, de maintenir et d'améliorer les services municipaux aux citoyens;
- Limiter l'impact financier des projets sur les municipalités en fonction de leur capacité financière et leur taille.

CONSIDÉRANT que le Volet 1 du PRACIM s'adresse aux municipalités de moins de 25 000 habitants;

CONSIDÉRANT que le Volet 1 dudit programme vise les projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Que la Municipalité de Ripon a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Ripon s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

Et que la Municipalité de Ripon confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.



Conseil du 15 janvier 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.8

❖ **FORMATION WEBINAIRE – ABC/DG INTERMÉDIAIRE**

2024-01-011

CONSIDÉRANT que l'exercice de directeur général nécessite des connaissances dans plusieurs domaines, dont plusieurs sujets pour lesquels les règles juridiques abondent;

CONSIDÉRANT que sans tout savoir, il demeure important de s'y retrouver et développer certains réflexes et/ou poser les bonnes questions à notre équipe ainsi que savoir où et comment trouver les bons outils et les réponses aux questions;

CONSIDÉRANT les formations offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) dont une formation virtuelle s'adressant aux membres des directions générales ayant entre 4 et 8 années d'expérience au poste de gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation représentent la somme de 375 \$ pour les membres;

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, de participer à cette formation Webinaire les 12, 19 et 26 mars prochains;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à participer à la formation Webinaire « ABC/DG intermédiaire » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 12, 19 et 26 mars prochains, au coût de 375 \$, taxes en sus.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13001 424.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.9

❖ **FORMATION EN LIGNE – L'ARCHIVAGE ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

2024-01-012

CONSIDÉRANT l'importance de bien intégrer l'encadrement légal et réglementaire auquel est soumise la Municipalité en matière de gestion et d'archivage des documents dont elle dispose de même que la gestion des demandes d'accès aux documents, et ce, conformément aux règles et obligations prévues par la loi à ces égards;

CONSIDÉRANT que les municipalités font également face à de nouvelles obligations et qu'elles doivent appliquer des règles spécifiques relativement à la conservation, à la gestion et à l'accès aux documents municipaux dans les limites de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) propose au directeur général et greffier-trésorier, à titre de personne responsable de l'accès aux documents de la municipalité, une formation en ligne d'une durée approximative de 23 heures et visant *L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels*;

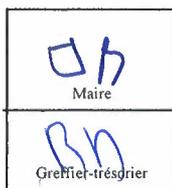
CONSIDÉRANT que les coûts rattachés à cette formation représentent la somme de 399 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, de participer à cette formation en ligne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à participer à une formation en ligne d'une durée approximative de 23 heures et visant *L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels*, offerte par



Conseil du 15 janvier 2024

l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 399 \$, taxes en sus.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13001 424.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.10

❖ **BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PETITE-NATION (BAPN) –
DEMANDE D'APPUI FINANCIER 2024**

2024-01-013

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière adressée à la Municipalité de Ripon par la *Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN)* pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la mission de la BAPN demeure toujours la même, à savoir d'offrir gratuitement de l'aide alimentaire à la population défavorisée ou dans le besoin de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'en plus des dépannages alimentaires, cet organisme fournit des repas et des collations aux écoles et maisons des jeunes, sans oublier la distribution des paniers de Noël à chaque année;

CONSIDÉRANT que cette demande a été analysée à l'aide de la grille de pondération composée aux fins d'étudier les diverses demandes de contributions financières reçues à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que, pour l'ensemble des motifs ci-haut relatés, ce conseil accorde, pour l'année 2024, un don de 500 \$ à la *Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN)*, et ce, entre autres afin de l'aider à maintenir son aide auprès des familles dans le besoin.



Conseil du 15 janvier 2024

Qu'il en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70120 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TRAVAUX PUBLICS

7.1.1

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. HAROLD WUBBOLTS

Monsieur le conseiller Harold Wubbolts fait un rapport au conseil.

7.1.2

❖ CONTRAT DE SERVICE RELATIF AU BALAYAGE DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE BOUCHER/ROUTE 317 DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIPON

2024-01-014

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon procède à chaque printemps au balayage de ses rues;

CONSIDÉRANT que le balayage des rues Principale et Boucher/route 317 est habituellement exécuté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) puisqu'il s'agit de routes comprises dans le réseau routier provincial et que ce balayage est effectué plus tard, en saison estivale;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-011 par laquelle la Municipalité a autorisé la signature d'un contrat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant les travaux de balayage desdites rues Principale et Boucher/route 317 pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon désire manifester son intérêt audit MTQ afin de renouveler l'entente de balayage pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 15 janvier 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil exprime au ministère des Transports du Québec (MTQ) son intérêt à signer un nouveau contrat visant les travaux de balayage des rues Principale et Boucher/route 317 au printemps 2024 prochain.

Et qu'à cette fin, ce conseil nomme et mandate le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, ou en cas d'absence de ce dernier, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Lorraine Sabourin, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, tout contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.1.3

❖ **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)**

2024-01-015

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution de son projet visant la sécurité citoyenne;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à la somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère est de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un représentant à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 15 janvier 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que le conseil de la Municipalité de Ripon autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.2.1 ❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JOËL SABOURIN SAULNIER ET M. HAROLD WUBBOLTS

Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier fait un rapport au conseil.

7.2.2 ❖ CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2024

2024-01-016

CONSIDÉRANT la réception d'un avis de renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et responsable du Service d'urbanisme auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que cette adhésion représente une somme de 380 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil autorise le paiement de l'adhésion annuelle 2024 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et responsable du Service



Conseil du 15 janvier 2024

d'urbanisme auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 380 \$, taxes en sus.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 61000 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ENVIRONNEMENT ET MILIEU DE VIE

7.3.1

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY

Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc fait un rapport au conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SÉCURITÉ CIVILE

7.4.1

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JOËL SABOURIN SAULNIER ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY

Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier fait un rapport au conseil.

7.4.2

❖ DEMANDE DE SURVEILLANCE AUX LACS VICEROY ET GROSLEAU DURANT LES VACANCES DE LA CONSTRUCTION 2024

2024-01-017

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la prochaine saison estivale, la Municipalité désire réitérer sa demande auprès de la Sûreté du Québec à l'effet d'assurer une surveillance sporadique sur les lacs Viceroy et Grosleau (rivière Petite-Nation) durant les semaines entourant les diverses vacances de la construction, s'échelonnant du 21 juillet au 3 août 2024, lesquelles constituent la période la plus achalandée de l'été;



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT que cette présence se veut une mission de sensibilisation des règles de bonne conduite sur les plans d'eau et notamment au niveau de la vitesse;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'avis que la surveillance effectuée par la Sûreté du Québec durant ces semaines crée un impact très significatif et positif auprès de la population, puisque tout semble indiqué que cette présence, au cours des dernières années, a porté fruit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que, pour les motifs ci-haut énumérés au préambule, ce conseil demande encore une fois à la Sûreté du Québec de bien vouloir s'assurer d'une présence sporadique sur les lacs Viceroy et Grosleau (rivière Petite-Nation), celle-ci visant la sensibilisation de la population aux règles de bonne conduite sur les plans d'eau, et ce, durant les semaines les plus achalandées de l'été, à savoir durant la période s'échelonnant du 21 juillet au 3 août 2024.

Que ce conseil requiert également de la Sûreté du Québec le dépôt d'un suivi à la suite de l'intervention réclamée durant la période ci-haut indiquée.

Et qu'une copie de la présente résolution soit également envoyée au Comité des Transports de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LOISIR, SPORT ET CULTURE – FAMILLE ET AÎNÉS

7.5.1

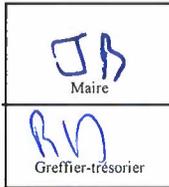
❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. JONATHAN BOCK ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY

Monsieur le conseiller Jonathan Bock fait un rapport au conseil.

7.5.2

❖ PRÉVISIONS BUDGTAIRES – CARNAVAL 2024

2024-01-018



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT l'organisation du *Carnaval de Ripon* qui aura lieu les 16, 17 et 18 février 2024;

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires telles que déposées pour l'organisation du *Carnaval de Ripon* qui aura lieu les 16, 17 et 18 février 2024.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 07 70100 629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5.3

❖ **RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2024 – PARTICIPATION DE LA COORDONNATRICE EN LOISIR, SPORT ET CULTURE**

2024-01-019

CONSIDÉRANT le prochain *Rendez-vous québécois du loisir rural* qui se tiendra les 1^{er} et 2 mai 2024, dans la région de l'Outaouais, plus précisément à Fort-Coulonge et dont le thème sera « Retour aux sources »;

CONSIDÉRANT que cet événement dédié aux travailleurs en loisir opérant dans des municipalités de moins de 10 000 habitants, offre une occasion unique de partager les bons coups et les meilleures pratiques au sein des communautés;

CONSIDÉRANT que le coût d'inscription à ce rendez-vous représente environ une somme de 200 \$ par participant;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la coordonnatrice en loisir, sport et culture, madame Sylvie Hachey à participer à ce rendez-vous en loisir;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 15 janvier 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que ce conseil autorise la coordonnatrice en loisir, sport et culture, madame Sylvie Hachey à participer au *Rendez-vous québécois du loisir rural* qui se tiendra les 1^{er} et 2 mai 2024, dans la région de l'Outaouais, plus précisément à Fort-Coulonge et dont le thème sera « Retour aux sources ».

Que ce conseil autorise le paiement du coût d'inscription et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70100 454.

Et que ce conseil autorise également le paiement des frais inhérents sous présentation des pièces justificatives et selon le barème établi dans le Règlement numéro 2019-09-350 relatif à l'établissement de tarifs pour les frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5.4

❖ **CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU (CLP) – DEMANDE DE
COMMANDITE POUR LA SUPER FÊTE MARIUS-FOURNIER 2024**

2024-01-020

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Corporation des loisirs de Papineau concernant la tenue de la Super Fête Marius-Fournier qui aura lieu le 10 juillet 2024 au complexe multifonctionnel de Saint-André-Avellin;

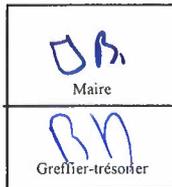
CONSIDÉRANT qu'en 2023, la Super Fête Marius-Fournier a connu un véritable succès avec la participation de plus de 625 enfants, 50 bénévoles et une centaine d'accompagnateurs;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité proposé par la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) à cet effet;

CONSIDÉRANT que cette demande a été analysée à l'aide de la grille de pondération composée aux fins d'étudier les diverses demandes de contributions financières reçues à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin



Conseil du 15 janvier 2024

Et résolu que ce conseil accepte de participer financièrement à la Super Fête Marius-Fournier qui aura lieu le mercredi 10 juillet 2024, au moyen d'un don de 100 \$ selon le plan de commandite proposé.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70102 629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5.5

❖ **LOISIR SPORT OUTAOUAIS (LSO) – DEMANDE DE COMMANDITE
DANS LE CADRE DU DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE 2024**

2024-01-021

CONSIDÉRANT le *Défi Château de neige* qui se tient annuellement et dont le but est de développer l'intérêt pour l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des enfants et des familles et qui constitue également un excellent prétexte d'avoir du plaisir et de faire bouger les jeunes à l'extérieur, même en hiver;

CONSIDÉRANT que cette année, ce défi aura lieu du 8 janvier au 12 mars 2024;

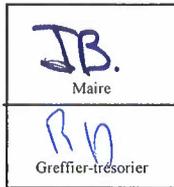
CONSIDÉRANT l'offre de visibilité offert à la Municipalité de Ripon et au Parc des Montagnes Noires de Ripon selon le plan ci-joint;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil accepte que la Municipalité de Ripon et son Parc des Montagnes Noires de Ripon participent financièrement au *Défi Château de neige 2024* à titre de partenaire *blizzard*, au moyen d'un don de 500 \$ selon le plan de commandite proposé.

Que ce conseil en autorise le paiement.



Conseil du 15 janvier 2024

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70100 629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ORIENTATION DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

7.6.1

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. JONATHAN BOCK, M. ALEXANDRE LE BLANC ET M. MARC-ANDRÉ TREMBLAY**

Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc et Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay font un rapport au conseil.

7.6.2

❖ **PARTICIPATION AU MARATHON CANADIEN DE SKI (MCS) À TITRE DE SENTIER OFFICIEL D'ENTRAÎNEMENT**

2024-01-022

CONSIDÉRANT le *Marathon Canadien de ski (MCS)*, fondé en 1966, qui se veut le plus ancien événement de ski de fond en Amérique du Nord et qui se déroule dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que cette année, le MCS aura lieu du 9 au 11 février prochains;

CONSIDÉRANT que le *Marathon canadien de ski* recommande certains centres de ski comme d'excellents endroits pour s'entraîner pour le MCS ainsi que pour participer au *Défi canadien de ski*;

CONSIDÉRANT que le Parc des Montagnes Noires de Ripon s'est à nouveau vu offrir la possibilité de faire partie des sentiers officiels d'entraînement;

CONSIDÉRANT que ce partenariat offre une excellente visibilité à nos sentiers de ski de fond;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts



Conseil du 15 janvier 2024

Et résolu que ce conseil autorise l'utilisation des sentiers de ski de fond du Parc des Montagnes Noires de Ripon à titre de sentiers officiels d'entraînement dans le cadre du *Marathon Canadien de ski (MCS)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DOSSIERS DIVERS

8.1

❖ **CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC. – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

2024-01-023

CONSIDÉRANT la correspondance de La Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc. datée du 23 novembre 2023, par laquelle la Municipalité est sollicitée à nommer un représentant qui siégera à l'assemblée générale annuelle de La Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc. qui devrait avoir lieu le jeudi 6 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil mandate Madame la conseillère Sylvie Poulin comme représentante de la Municipalité de Ripon afin de participer, avec droit de parole et de vote, à l'assemblée générale annuelle 2024 de La Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc. prévu le jeudi 6 juin 2024.

Que ce conseil autorise le paiement des frais inhérents sous présentation des pièces justificatives et selon le barème établi dans le Règlement numéro 2019-09-350 relatif à l'établissement de tarifs pour les frais de déplacements.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 11000 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES



Conseil du 15 janvier 2024

9.1

❖ MANDAT JURIDIQUE – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2024-01-024

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite obtenir du support dans la gestion des ressources humaines de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme DHC Avocats pour des services de soutien en gestion des ressources humaines, au coût de 200 \$ l'heure, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que ce conseil mandate la firme DHC Avocats pour des services de soutien en gestion des ressources humaines, au coût de 200 \$ l'heure, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent à la séance en cours.

GESTION DU PERSONNEL – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

11.1

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN ET M. JONATHAN BOCK

Les responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

11.2

❖ ENTÉRINEMENT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ 2024

2024-01-025



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT qu'à l'instar des années précédentes, la Municipalité de Ripon désire, pour l'année 2024, mettre à la disposition de ses jeunes familles un service de camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que depuis maintenant plusieurs années, le camp de jour de la Municipalité de Ripon accueille un nombre important d'enfants;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à poursuivre le développement de ses différents sentiers au *Parc des Montagnes Noires de Ripon*, entre autres, dans le but de développer le parc à titre de destination de vélo de montagne dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à procéder à la mise à niveau et/ou à l'amélioration de certaines infrastructures situées au *Parc des Montagnes Noires de Ripon*;

CONSIDÉRANT aussi que durant la période estivale, le *Parc des Montagnes Noires de Ripon* nécessite un nombre important de ressources humaines afin de bien répondre aux différents besoins de ses nombreux usagers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite également embaucher un étudiant à titre de technicien Web aux fins de revamper son site Web;

CONSIDÉRANT que le programme *Emplois d'été Canada (EEC)* offre des subventions salariales, entre autres aux employeurs du secteur public afin de créer des expériences de travail d'été de qualité pour les jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin et dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2024* du Gouvernement du Canada, la Municipalité de Ripon désire donc créer sept (7) emplois d'étudiants pour la prochaine saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a ainsi procédé au dépôt de son projet d'embauches estival 2024 dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2024*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce préambule fasse partie intégrante des présentes.



Conseil du 15 janvier 2024

Que ce conseil entérine la demande d'inscription effectuée dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2024* pour l'embauche de sept (7) étudiants, à savoir pour les postes temporaires suivants :

- Technicien Web;
- Journalier au *Parc des Montagnes Noires de Ripon*;
- Moniteur en chef du camp de jour 2024;
- Moniteurs (4) du camp de jour 2024.

Que la Municipalité de Ripon accepte la responsabilité du projet *Emplois d'été Canada 2024* et s'engage à couvrir tout coût excédentaire à la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis soient subventionnés.

Et que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Benoît Dufour, ou en cas d'absence de ce dernier, madame Lorraine Sabourin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soit et est également mandaté à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, tout document relatif à ce projet avec le représentant désigné du Gouvernement du Canada.

Et que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2023-12-370.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3

❖ **ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024**

2024-01-026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-349 par laquelle ce conseil a procédé à un appel de candidatures au poste temporaire de préposé à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2023-2024, sur une période approximative de douze (12) semaines selon les conditions météorologiques, à raison de 15 heures/semaine, le tout en conformité du Guide de gestion des Ressources humaines de la Municipalité de Ripon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un (1) curriculum vitae pour ce poste temporaire;



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT l'embauche de Sébastien Monette à ce poste, depuis le 21 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé cette embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que ce conseil entérine l'embauche de Sébastien Monette au poste temporaire de préposé à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2023-2024, sur une période approximative de douze (12) semaines selon les conditions météorologiques, à raison de 15 heures/semaine, le tout au taux horaire convenu entre les parties.

Que la *Loi sur les normes du travail* s'applique à cet employé temporaire, et ce, tel qu'indiqué au Guide de gestion des Ressources humaines de la Municipalité de Ripon.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70120 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4

❖ **ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE AU POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

2024-01-027

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-350 par laquelle ce conseil a procédé à un appel de candidatures au poste régulier à temps partiel de préposé à l'entretien ménager du centre communautaire, à raison de 15 heures/semaine, le tout en conformité du Guide de gestion des Ressources humaines de la Municipalité de Ripon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un (1) curriculum vitae pour ce poste régulier à temps partiel;



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT l'embauche de Sébastien Monette à ce poste, depuis le 21 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé cette embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil entérine l'embauche de Sébastien Monette au poste régulier à temps partiel de préposé à l'entretien ménager du centre communautaire à raison de 15 heures/semaine, le tout au taux horaire convenu entre les parties, sous réserve d'une période de probation de cinq (5) mois.

Que le *Guide de gestion des ressources humaines* de la Municipalité de Ripon s'applique à cet employé.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 70120 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5

❖ **ENTÉRINEMENT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS (ACPL)**

2024-01-028

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) a obtenu une subvention du gouvernement du Canada, via Parcs Canada, pour soutenir un programme d'emplois verts pour les jeunes et qu'elle a mis sur pied le *Programme d'emplois verts* qui offre un soutien financier direct, par le biais de subventions salariales, aux administrations locales (municipalités, etc.) et à d'autres organisations du secteur pour la création d'emplois liés à des expériences professionnelles vertes;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce programme visent notamment à :



Conseil du 15 janvier 2024

- Créer des expériences d'emploi significatives pour les jeunes;
- Offrir des occasions et des expériences d'apprentissage pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et réussir leur transition sur le marché du travail;
- Développer une génération de jeunes qui valorise la proximité avec la nature et potentiellement qui souhaite poursuivre une carrière dans le domaine des emplois verts;
- Générer un soutien essentiel aux administrations locales pour l'embauche de jeunes afin de faire progresser leurs projets vers.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'ouverture d'un nouveau poste temporaire de préposé à l'aménagement paysager et d'entretien des parcs municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité souhaite offrir à ce futur employé une formation qui lui permettra de bien voir aux aménagements paysagers et à l'entretien des parcs municipaux;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre bien avec le *Programme d'emplois verts* mis sur pied par l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL);

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier a procédé au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre dudit *Programme d'emplois verts* dans son projet d'embauche au nouveau poste de préposé à l'aménagement paysager et à d'entretien des parcs municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que ce conseil entérine le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre dudit *Programme d'emplois verts* dans son projet d'embauche au nouveau poste de préposé à l'aménagement paysager et à d'entretien des parcs municipaux.

Que ce conseil confirme que la Municipalité de Ripon :

- Comprend que le financement offert par le *Programme d'emplois verts* de l'ACPL sert à couvrir uniquement les dépenses de salaires et de charges sociales liées à l'emploi. Toutes les contributions faites par l'ACPL au nom d'Emploi et Développement social Canada seront



Conseil du 15 janvier 2024

assorties d'une contribution égale de la part de la municipalité et aucune autre aide financière provenant du gouvernement fédéral ne soutient le poste présenté dans cette demande.

- Comprend que le formulaire de demande d'aide financière ne consiste qu'en une demande de subvention et que de soumettre ce formulaire ne garantit pas l'obtention de financement ou que la demande de subvention sera acceptée. La Municipalité de Ripon confirme également qu'elle comprend qu'elle devra fournir des informations additionnelles avant de recevoir l'avis de décision concernant cette demande de subvention.
- Comprend que si cette demande de subvention est acceptée, elle devra respecter certaines règles et exigences concernant le processus d'approbation et de financement ainsi que la gestion et l'embauche pour le poste concerné par le *Programme d'emplois verts*. Tous les détails concernant ces règles et exigences seront communiqués seulement aux bénéficiaires d'une subvention. Le défaut de respecter ces règles et exigences pourrait se traduire par le retrait de la municipalité du *Programme d'emplois verts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6

❖ PROGRAMME DE FORMATION – PERFECTIONNEMENT POUR ADJOINTE DE DIRECTION – NIVEAU I

2024-01-029

CONSIDÉRANT que les principales qualités recherchées d'une bonne adjointe de direction sont l'autonomie et l'initiative, sans oublier la discrétion, le sens des responsabilités, la diplomatie et la flexibilité de même que le sens de l'organisation;

CONSIDÉRANT les formations offertes par *Éducaffaires Solutions* dont une formation à distance nommée Perfectionnement pour adjointe de direction qui permet de perfectionner les qualités relationnelles, les méthodes de travail, les aptitudes organisationnelles et les compétences en général permettant d'assurer un poste d'adjointe à la direction avec plus de sérénité et d'efficacité;



Conseil du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation à distance (Zoom), selon un horaire de 6 jours à raison de 3 heures/jour totalisent une somme de 1 916,25 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT le souhait du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à inscrire la prochaine Adjointe administrative/Greffe, madame Fannie Whissell, à cette formation à distance, les 6-7-13-14-20-21 février 2024, de 9 heures à 12 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que ce conseil autorise madame Fannie Whissell, prochaine Adjointe administrative/Greffe à participer à une formation à distance (Zoom), à savoir la formation « Perfectionnement pour adjointe de direction » offerte par *Éducaffaires Solutions*, selon un horaire de 6 jours à raison de 3 heures par jour.

Que ce conseil en autorise le paiement des coûts, à savoir une somme de 1 916,25 \$, taxes en sus.

Et qu'à cette fin, le greffier-trésorier émet un certificat de crédits au poste 02 13000 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7

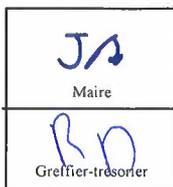
❖ **AUTORISATION DE PASSIFS TEMPORAIRES AUX BANQUES DE TEMPS**

2024-01-030

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite permettre que les banques de temps des employés municipaux soient au passif durant certaines périodes moins achalandées, pour ensuite être remises lors de périodes de travail plus régulières;

CONSIDÉRANT que ces débits et/ou crédits devront être autorisés par la direction générale et selon les besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :



Conseil du 15 janvier 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que ce conseil autorise que les banques de temps des employés municipaux puissent temporairement se retrouver en valeur négative, étant entendu que ces heures devront être renflouées lors des périodes de travail plus régulières.

Cette autorisation de passifs temporaires doit cependant être autorisée par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.8

❖ **NOMINATION D'UN RESPONSABLE – GESTION DES PLAINTES**

2024-01-031

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-12-449 par laquelle l'actuelle Adjointe administrative/Greffe, madame Nicole Guévremont, a été nommée responsable de la gestion des plaintes;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Guévremont prévu en mars prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau responsable de la gestion des plaintes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

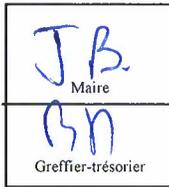
Et résolu que ce conseil nomme la prochaine Adjointe administrative/Greffe, madame Fannie Whissell, à titre de responsable de la gestion des plaintes, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-01-032



Conseil du 15 janvier 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.